

---

# Les obsèques religieuses

Une note d'information des églises de Bâle



---

## La mort fait partie de la vie

Lorsque nous sommes directement touchés par la mort d'un proche, plusieurs questions nous viennent à l'esprit: que dois-je faire à présent? Où dois-je m'adresser? Qui m'aide dans mon deuil?

Avec cette notice sur «L'accompagnement des proches. Faire ses adieux et inhumer», les trois églises cantonales – réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne – vous offrent une première assistance dans cette épreuve.



## Contacteur la paroisse

Si vous souhaitez des obsèques religieuses ou un entretien, il est important que vous contactiez la paroisse compétente dans les plus brefs délais. Vous trouverez l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail correspondants dans l'annuaire (mot clé «église» ou «paroisse») ou sur Internet (mot clé «paroisse» puis indiquez le domicile). En cas de doute, le conseil des églises de Bâle vous renseignera pendant les heures d'ouverture:

**Église catholique romaine** tél. 061 690 94 44 ▪ [www.rkk-bs.ch](http://www.rkk-bs.ch)  
**Église réformée évangélique** tél. 061 277 45 45 ▪ [www.erk-bs.ch](http://www.erk-bs.ch)  
**Église catholique chrétienne** tél. 061 322 43 77 ▪ [www.ckk-bs.ch](http://www.ckk-bs.ch)

S'il est important pour vous qu'un curé/pasteur de votre connaissance ou un aumônier vous accompagne ou célèbre les obsèques, veuillez faire part de votre souhait en contactant la paroisse. Nous vous prions de bien vouloir comprendre que la paroisse n'est pas totalement libre, par exemple pour satisfaire vos demandes de rendez-vous ou souhaits personnels. La paroisse de votre quartier vous aide volontiers à satisfaire vos désirs et répondre à vos questions.



---

## Date de la messe des obsèques

Clarifiez la date de la messe des obsèques d'abord avec l'aumônier compétent. Puis désignez lors de l'avis d'obsèques au bureau «Déclaration de décès et d'obsèques» la date souhaitée et fixée. En général, ce souhait est satisfait.

## Les funérailles dans votre église paroissiale

Il est possible de célébrer la cérémonie funéraire dans l'église paroissiale qui vous est familière. Clarifiez la possibilité et les détails lors de l'entretien avec le curé/pasteur ou l'aumônier qui célèbre la messe.

---

---

## Combien ça coûte?

L'accompagnement de l'aumônerie, les adieux au défunt avec les obsèques et l'inhumation sont gratuits pour les paroissiens. Des frais supplémentaires peuvent être facturés en cas de souhaits particuliers (décoration florale, musique, etc.). Abordez également ces questions en toute confiance avec le curé/pasteur compétent.

## Obsèques religieuses même si la personne décédée s'est détournée de l'église?

Lorsque vous souhaitez des obsèques religieuses, mais que la personne défunte s'est détournée de l'église, parlez-en avec le curé/pasteur ou l'aumônier. Expliquez les faits et vos motivations en toute franchise. On vous comprendra et l'aumônerie vous soutiendra!

---



---

## La période de deuil

La période de deuil est une épreuve douloureuse. Les personnes qui vous sont proches, les aumôniers et autres personnes qualifiées peuvent vous aider à cette occasion lors d'entretiens. Adressez-vous directement à une aumônière paroissiale, à un aumônier paroissial auquel vous accordez toute votre confiance.

Les souvenirs communs avec la personne décédée peuvent être très utiles. Dans la tradition catholique romaine, on connaît l'usage d'une messe du souvenir au 30ème jour après la date de décès (trentième, souvenir mensuel) ainsi que le souvenir annuel (messe annuelle).

Dans l'église réformée, la coutume veut que le nom de la personne défunte soit prononcé lors du prochain culte paroissial. Dans la paroisse catholique chrétienne, le souvenir est célébré le dimanche suivant les obsèques et à la Toussaint lors de la messe paroissiale.

Votre curé/pasteur vous conseille volontiers pour toutes questions supplémentaires.